

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 21 MAI 2022

OJ N° 054 - Urbanisme et Aménagement.

Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mouguerre.

Date de la convocation : 13 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 231

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, ACCURSO Fabien, AIZPURU Eliane, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre Michel suppléant (à compter de l'OJ N°11), ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne, AYPHASSORHO Sylvain, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard représenté par CORNU Yves suppléant, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHAPAR Marie-Agnès, CHAZOILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°5), COLAS Véronique, COURCELLES Gérard, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLEM Emmanuel, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARGAINS Sylvie, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier représenté par AGUERGARAY Léonie suppléante, ELISSALDE Philippe représenté par ALDALURRA Odette suppléante, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick (jusqu'à l'OJ N°51), ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°53), ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale, FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET LACARRA Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°38), GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent représenté par ETCHEVERRY Martine suppléante, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUME Jean-Michel, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N° 38), JONCOHALSA Christian, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LAVIGNE Dominique, LETCHAUREGUY Maite, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO

Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, MOCHO Joseph, NADAUD Anne-Marie, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc (à compter de l'OJ N°10), OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°10), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maïte, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUIHILLALT Pierre, RUSPIL Iban, SAINT ESTEVEN Marc, SAMANOS Laurence, SANS Anthony (à compter de l'OJ N°11), SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, TELLIER François, THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°11), UHART Michel, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VAQUERO Manuel, VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AIRE Xole, ALDACOURROU Michel, ARRABIT Bernard, BACHO Sauveur, BARETS Claude, BERÇAÏTS Christian, BEREAU Emmanuel, BERGÉ Mathieu, BORDES Alexandre, CASABONNE Bernard, CASTREC Valérie, CHASSERIAUD Patrick, CORRÉGÉ Loïc, COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, DARRICARRERE Raymond, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DUBOIS Alain, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DURRUTY Sylvie, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEVERRY Pello, GOBET Amaya, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, IDIART Dominique, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Jean-François, ITHURRALDE Éric, KAYSER Mathieu, LABADOT Louis, LAIGUILLON Cyrille, LARRASA Leire, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard, LOUPIEN-SUARES Déborah, MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NARBAIS-JAUREGUY Éric, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, QUEHEILLE Jean-Marie, ROQUES Marie-Josée, SALDUMBIDE Sylvie, SUQUILBIDE Martin, TURCAT Joëlle, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, VALS Martine.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à MASSONDO BESSOUAT Laurence, CHASSERIAUD Patrick à DE PAREDES Xavier, CORRÉGÉ Loïc à ERREMUNDEGUY Joseba, CROUZILLE Cédric à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°5), CURUTCHARRY Antton à OÇAFRAIN Gilbert, DURAND PURVIS Anne-Cécile à CASCINO Maud, DURRUTY Sylvie à ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEBERRY Jean-Jacques à ARROSSAGARAY Pierre, ETCHEVERRY Pello à FOSSECAVE Pascale, GOBET Amaya à GALLOIS Françoise, HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban, IDIART Dominique à LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, IRIGOYEN Jean-François à VAQUERO Manuel, JAURIBERRY Bruno à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°39), KAYSER Mathieu à PINATEL Anne, LABADOT Louis à LAVIGNE Dominique, LARRASA Leire à ALDANA DOUAT Eneko (à compter de l'OJ N°15), LAUQUÉ Christine à BISAUTA Martine (à compter de l'OJ N°6), LOUPIEN-SUARES Déborah à CASTEL Sophie, MOUESCA Colette à BERTHET André, QUEHEILLE Jean-Marie à CARRIQUE Renée, ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis, SALDUMBIDE Sylvie à ETCHENIQUE Philippe, UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°12), URRUTICOECHEA Egoitz à SANS Anthony (à compter de l'OJ N°11), VALS Martine à LABORDE Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE ELECTRONIQUE

OJ N° 054 - Urbanisme et Aménagement.

Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mouguerre.

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE

Mes chers collègues,

La commune de Mouguerre a engagé, par délibération du 17 septembre 2015, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Elle a fixé par ailleurs les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette révision.

Un premier débat du 16 décembre 2017 et un second du 19 juin 2021 se sont tenus au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

La concertation est aujourd'hui achevée et il convient d'en tirer le bilan conformément aux dispositions de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

Les modalités de la concertation définies dans la délibération du 17 septembre 2015 étaient les suivantes:

- durant toute la durée de révision, une information assurée par la diffusion du bulletin municipal, indiquant les grandes étapes de la réalisation du document et précisant son état d'avancement ;
- durant la phase d'études, mise à disposition du public, à la mairie et sur le site internet de la commune, des documents d'analyse de la situation communale, accompagnés d'un registre permettant aux habitants et à toute autre personne concernée d'exprimer des observations ;
- deux réunions publiques permettant d'expliquer le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la révision et de faire un état des lieux de la situation communale. L'une d'elle, à l'issue du débat du Conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), sera l'occasion d'exprimer ces orientations et une synthèse du diagnostic. Le document présentant les orientations du PADD sera ensuite maintenu à disposition du public jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme, accompagné d'un registre.

Dans ce cadre, les mesures ci-après ont été prises :

- La constitution d'un dossier, complété au fur et à mesure de la réalisation des études a permis de mettre à disposition du public :
 - la délibération du Conseil municipal de lancement de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme du 17 septembre 2015 ;
 - la délibération du Conseil municipal du 23 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;
 - la délibération-cadre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 8 avril 2017 concernant la poursuite des procédures des documents d'urbanisme communaux en cours, engagées avant le 1^{er} janvier 2017 ;
 - la délibération du conseil municipal du 5 décembre 2017 concernant le premier débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
 - la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2017 concernant le premier débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
 - le document du premier du Projet d'aménagement et de développement durables ;
 - la délibération du Conseil municipal du 20 mai 2021 concernant le second débat sur les orientations du du Projet d'aménagement et de développement durables ;

- la délibération du Conseil communautaire du 19 juin 2021 concernant le second débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables ;
- le document du second du Projet d'aménagement et de développement durables ;
- le support de présentation de la réunion publique du 10 mai 2016 ;
- le support de présentation de la réunion publique du 6 novembre 2017 ;
- le support de présentation de la réunion publique du 21 octobre 2021 ;
- De même, un registre destiné à recueillir les observations a été mis à disposition du public en mairie durant la durée des études à partir du 16 mai 2016 ;
- Les sites internet de la commune et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ont été agrémentés de documents tel que les délibérations, le Projet d'aménagement et de développement durables, les supports de présentation des réunions publiques et d'articles relatant l'avancée de l'étude, notamment à travers la publication des bulletins municipaux ;
- Une information actualisée faisant état de l'avancée du projet de Plan Local d'Urbanisme a été portée dans des bulletins municipaux parus en septembre 2016 et août 2018 ;
- Des panneaux d'affichage ont été installés dans le hall de la mairie sur la présentation de la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme et de son contenu ;
- Une première réunion publique a été organisée à Mouguerre, le 10 mai 2016 afin d'expliquer la méthodologie, le contenu d'un Plan Local d'Urbanisme, les objectifs de la révision, le cadre réglementaire et les grandes étapes de l'étude ; celle-ci a été annoncée par voie d'affichage en mairie et sur les panneaux d'affichage électroniques de la commune. Cette information a également été relayée sur le site internet de la commune de Mouguerre ;
- Une deuxième réunion publique a été organisée à Mouguerre, le 6 novembre 2017 afin d'expliquer le cadre réglementaire, de présenter une synthèse du diagnostic de la commune, les enjeux en découlant et les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ; celle-ci a été annoncée par voie d'affichage en mairie et dans les différents quartiers. Cette information a également été relayée sur le site internet de la commune de Mouguerre ainsi que par l'insertion d'un encart dans la presse et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- Une troisième réunion publique a été organisée à Mouguerre, le 21 octobre 2021 afin de présenter la nouvelle version du Projet d'aménagement et de développement durables, les Orientations d'aménagement et de programmation et d'aborder le sujet du zonage ; celle-ci a été annoncée par voie d'affichage en mairie et dans les différents quartiers. Cette information a également été relayée sur le site internet de la commune de Mouguerre ainsi que par l'insertion d'un encart dans la presse et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- L'équipe municipale s'est tenue à la disposition du public pour recueillir les observations des habitants et de toute autre personne concernée.

Il apparaît que :

- une observation a été consignée dans le registre ;
- environ 117 courriers ont été reçus demandant principalement la mise en constructibilité de terrains ;
- environ 50 personnes étaient présentes à la réunion publique du 10 mai 2016 ;
- environ 50 personnes étaient présentes à la réunion publique du 6 novembre 2017. Les questions ont porté principalement sur les mobilités, les objectifs de modération de la consommation de l'espace, les orientations du PADD, la procédure de concertation ;
- environ 80 personnes étaient présentes à la réunion publique du 21 octobre 2021. Les questions ont porté principalement sur la consommation foncière, les nuisances et la circulation autour des zones d'activité, du risque d'inondation et du ruissellement des eaux pluviales ;
- les élus se sont tenus à la disposition du public durant l'étude afin de répondre aux différentes questions et ont reçu différents porteurs de projets.

Vu les articles L.153-31 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Mouguerre du 17 septembre 2015 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune et définissant les modalités de concertation ;

Vu les débats du 16 décembre 2017 et du 19 juin 2021 sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Mouguerre du 23 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision générale du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu le bilan de la concertation tel qu'établi et annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le Projet d'aménagement et de développement durable, les Orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques, les annexes ;

Considérant qu'il est apparu opportun de pouvoir utiliser le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme en application des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que ce projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à la procédure et aux organismes à consulter ;

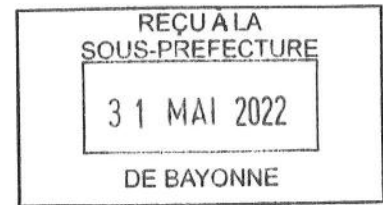
Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à :

- clôturer la procédure de concertation relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mouguerre, conformément à la délibération du Conseil municipal du 17 septembre 2015 et d'en tirer le bilan ;
- arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mouguerre tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération et le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté seront soumis pour avis aux personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7, L.132-9, L.153-16, L.153-17, L.151-12, L.151-13 et L.153-17 et R.153-6 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie de Mouguerre ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque durant un mois.

ADOpte A LA MAJORITE



Pour: 179
Contre: 2
Abstention : 3
Ne prend pas part au vote: 2
Non votants : 9

Contre :
045 BORDES Alexandre (182 MASSONDO BESSOUAT Laurence), 182 MASSONDO BESSOUAT Laurence.

Abstention :
118 GALLOIS Françoise, 122 GOBET Amaya (118 GALLOIS Françoise) , 221 THICOIPE Xabi.

Ne prend pas part au vote :
090 DUPREUILH Florence, 101 ESTEBAN Mixel.

Non votants :
026 ACCURSO Fabien, 044 BONZOM Jean-Marc, 095 ECHEVERRIA Andrée, 150 IRUME Jean-Michel, 161 LACOSTE Xavier, 176 MAILHARIN Jean-Claude, 203 POYDESSUS Dominique, 224 UHART Michel, 228 UTHURRALT Dominique.

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, flowing 'B' followed by a smaller 'O' and a final flourish.

Signé électroniquement par : Remi BOCHARD
Date de signature : 31/05/2022
Qualité : Directeur général des services